

LOCAL NEWS AFRICA

VOTRE PUBLICITÉ ICI
Touchez une audience engagée sur le continent !

AUDIENCE CIBLÉE & LOCALE
VISIBILITÉ MAXIMALE
ENGAGEMENT ÉLEVÉ
CROISSANCE ASSURÉE

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE

Contactez-nous: contact@localnewsafrika.com | +229 01 432 411 55 | www.localnewsafrika.com/publicite

BÉNIN

Dans la ville de Hèvié, 19 000 cartes SIM et 1 000 fausses pièces d'identité saisies

Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **19 oct. 2026 à 11:55**



Six personnes ont été interpellées le 16 octobre 2026 à Hèvié, dans la commune d'Abomey-Calavi. L'opération rapportée par Le Potentiel met en lumière les risques liés à l'identification des abonnés et au contrôle des circuits de distribution des cartes SIM

La lutte contre la cybercriminalité ne se joue pas uniquement derrière les écrans. Elle concerne également les moyens de communication et les procédures d'identification susceptibles d'être détournés pour faciliter des activités

frauduleuses. Une opération menée à Hèvié, dans la commune d'Abomey-Calavi, illustre cet enjeu.

Selon un article publié le 18 octobre par le quotidien *Le Potentiel*, l'antenne régionale Sud de la Direction de lutte contre la cybercriminalité (DLC), rattachée au Centre national d'investigations numériques (CNIN), a interpellé six personnes le vendredi 16 octobre 2026.

Des cartes déclarées vendues, mais toujours en possession de commerciaux

D'après le média, les enquêteurs ont découvert environ 19 000 cartes SIM appartenant à un même réseau de téléphonie mobile, ainsi que 1 000 fausses pièces d'identité de différentes nationalités.

Les cartes auraient été déclarées vendues alors qu'elles se trouvaient encore en possession des agents chargés de leur commercialisation. Le mécanisme présumé décrit par *Le Potentiel* reposerait sur l'enregistrement et l'activation de cartes SIM au moyen de fausses identités, permettant notamment de déclarer des ventes et de percevoir les commissions correspondantes.

Ces éléments soulèvent plusieurs questions : comment ces opérations auraient-elles pu être réalisées ? Quels contrôles ont été effectués lors de l'enregistrement des cartes ? Existe-t-il d'autres personnes impliquées dans ce circuit ?

À ce stade, le rôle précis de chacune des personnes interpellées et l'ampleur des éventuelles ramifications restent à établir par les investigations.

L'identification des abonnés, un enjeu de sécurité

Au Bénin, l'identification des utilisateurs de cartes SIM est encadrée par le décret n° 2010-273 du 11 juin 2010. Ce texte impose l'identification des abonnés lors de la souscription et étend cette obligation à l'ensemble du circuit de distribution.

Le respect de ces règles contribue à sécuriser l'utilisation des réseaux téléphoniques et à faciliter les investigations lorsqu'un numéro est lié à une infraction. À l'inverse, l'utilisation présumée de fausses identités peut compliquer le travail des enquêteurs qui cherchent à remonter jusqu'aux utilisateurs effectifs d'une ligne.

La saisie rapportée à Hèvié pose ainsi la question du contrôle des opérations de vente, d'enregistrement et d'activation des cartes SIM, mais aussi de la traçabilité des transactions commerciales réalisées par les distributeurs.

Une procédure judiciaire encore attendue

Selon *Le Potentiel*, les six personnes interpellées devaient être présentées dans les jours suivants au procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET).

Aucune confirmation indépendante de cette présentation ni communication officielle spécifique du CNIN sur l'opération n'est encore communiqué

Au-delà des saisies annoncées, l'enjeu est désormais de déterminer comment les cartes et les documents auraient été obtenus, dans quelles conditions les identités auraient été utilisées et si d'autres acteurs ont pu bénéficier du système présumé.

Ces réponses permettront de mesurer la portée réelle de l'opération et les éventuelles mesures nécessaires pour renforcer la sécurisation de la distribution des cartes SIM au Bénin.

PUBLICITÉ

